



Association
de l'industrie électrique
du Québec

Projet de centrale Mercier

**Mémoire soumis au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

6 décembre 2001

1 Introduction

L'AIEQ

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe et met en contact un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 170 entreprises membres et représente une main-d'œuvre d'environ 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en œuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec ; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général ; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. C'est à ce titre qu'elle s'intéresse au projet de centrale Mercier.

2 Le projet

Le projet consiste à construire une centrale de surface immédiatement en aval des pertuis de fond du barrage Mercier. La puissance installée serait de 60MW et la production annuelle moyenne d'énergie serait de l'ordre de 280GWh.

Les coûts de construction sont estimés à 62,5 millions de dollars.

Les activités du chantier débuteront en 2003 et s'échelonnent sur deux ans. La mise en service de la centrale est prévue pour 2005.

3 Les impacts locaux

3.1 Impacts environnementaux

La centrale Mercier est l'un des projets hydroélectriques qui peut se réaliser sans qu'il soit nécessaire de construire un barrage, d'envoyer des berges ou des terres pour aménager un réservoir, de dériver une rivière ou de construire une galerie d'amenée.

La gestion du niveau du réservoir Baskatong, de même que le débit déversé dans la rivière Gatineau resteront inchangés, tant pendant les travaux de construction qu'après. Les variations de niveau, tant de la rivière que du réservoir, demeureront donc les mêmes qu'actuellement. Hydro-Québec a choisi une configuration avec six groupes turbine-alternateur de plus petite puissance, plutôt qu'une configuration avec moins de groupes de plus grande puissance, entre autres pour pouvoir prendre les variations du débit qui passeront à travers le barrage.

Toutes ces caractéristiques fondamentales font de ce projet hydroélectrique un projet qui a de très faibles impacts sur l'environnement.

Habitat du poisson — Quelques espèces de poisson, dont le doré jaune, fréquentent une frayère d'environ 6 800 m² en aval du barrage. L'aménagement du canal de fuite ainsi que d'autres travaux de construction entraîneront une perte de superficie de fraie d'environ 10%. Par contre, Hydro-Québec s'est engagé à aménager une nouvelle frayère de l'ordre de 1 300 m², soit le double de l'habitat potentiellement affecté par l'aménagement.

Par ailleurs, le promoteur entend installer des turbines de type Saxo, lesquelles sont reconnues comme moins dangereuses pour les poissons qui y passent que d'autres types de turbines.

Qualité de l'eau potable — L'eau de la rivière Gatineau en aval du barrage Mercier sert à alimenter quelques communautés en eau potable, dont la municipalité de Maniwaki. Nous devons donc porter une attention particulière aux impacts du projet sur la qualité de l'eau potable.

Pendant la construction de la centrale, certaines activités sont susceptibles d'augmenter la concentration de matières en suspension, mais de façon locale et surtout temporaire. Hydro-Québec mettra en œuvre une série de mesures d'atténuation, dont l'efficacité a été éprouvée dans plusieurs autres cas. Elle a prévu surveiller la qualité de l'eau durant les travaux pour vérifier si la quantité de matières en suspension reste à l'intérieur des limites acceptables. Ce suivi pourrait être étendu quelque temps après la période des travaux.

À plus long terme, la présence de la centrale ne modifiant pas le régime d'exploitation du réservoir Baskatong et de la rivière Gatineau, les matériaux des berges et du lit du cours d'eau ne subiront pas de modification de leur comportement du à la présence de ladite nouvelle centrale. Enfin, aucune modification de la qualité de l'eau n'est prévue en raison de la présence de la centrale.

3.2 Impact récréo-touristique

La construction de la centrale n'affectera pas l'utilisation récréo-touristique des plans d'eau en amont ou en aval du barrage. Le réservoir Baskatong continuera d'être géré de la même manière, avec les mêmes variations saisonnières, si bien qu'il n'y aura pas de changement à son utilisation récréo-touristique. En aval du barrage, sur la rivière Gatineau, l'utilisation récréo-touristique est quant à elle marginale. Mieux, la centrale pourrait devenir un nouveau point d'intérêt touristique pour la région, comme c'est souvent le cas ailleurs.

3.3 Autres impacts

Lors de la première partie des audiences, le promoteur a bien démontré suite aux nombreuses questions de la commission qu'il assurerait un suivi rigoureux sur la zone fréquentée par le pygargue à tête blanche.

De même, il nous semble par ses normes et règlements internes concernant le bruit pouvoir contrôler adéquatement cet impact temporel qui est le lot de tout chantier de construction.

3.4 Impact économique

Le projet représente une occasion de développement pour la région. Hydro-Québec estime que les retombées économiques dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides dépasseront les 10 millions de dollars.

L'ensemble des dépenses effectuées pendant cette période permettra d'y maintenir ou d'y créer des emplois à hauteur de 85 années personnes entre 2002 et 2005.

Hydro-Québec s'est engagé à favoriser l'embauche de la main-d'œuvre régionale et la sous-traitance en région.

L'exploitation de la centrale pendant sa durée de vie utile amènera des retombées de l'ordre 700 000\$ par année, soit environ 9,8 années personnes.

4 Les impacts à l'échelle du Québec

4.1 Un projet rentable

Bien que Hydro-Québec n'ait pas dévoilé le coût de revient du kilowattheure pour cette centrale, on peut supposer que celui-ci sera parmi les plus faibles dans le portefeuille de projets de la société d'État. En effet, le projet Mercier ne requiert ni barrage, ni nouveau réservoir, ni dérivation, ni galerie d'amenée. L'économie du coût de construction de tous ces aménagements viendra nécessairement réduire le coût de revient du kilowattheure par comparaison à celui d'autres projets récents. Il est donc fortement souhaitable de valoriser ce site dans le but ultime de maintenir des tarifs sables et bas au profit des consommateurs d'électricité.

4.2 Un projet opportun pour la sécurité de l'approvisionnement

Hydro-Québec compte mettre en service la centrale Mercier en 2005. Cette échéance arrive à point nommé puisque c'est alors que le Québec ne pourra plus compter sur la réduction des ventes d'énergie fermes hors Québec pour répondre à l'augmentation de la demande interne. En effet, « cette parenthèse de miel » sera close à partir du milieu de la décennie et l'offre d'électricité devra alors augmenter au rythme de la demande.

Or, les projets hydroélectriques suffisamment avancés pour être mis en service à partir du milieu de la décennie sont rarissimes. Plusieurs de ceux sur lesquels on compte le plus, comme la centrale de Toulnostouc, ont subi des retards significatifs au niveau du processus d'autorisation. Dans le meilleur des scénarios, l'achèvement du grand projet d'aménagement sur Eastmain-Rupert est maintenant prévu pour le début de la prochaine décennie.

À défaut de construire de nouvelles installations hydroélectriques, le Québec devra recourir soit à l'importation d'électricité ou encore à la construction ici même d'unités de production thermique. Ces alternatives sont toutes deux beaucoup moins avantageuses que le développement hydroélectrique.

Sur le plan économique, tant l'importation que la production locale d'énergie de source thermique rendent le Québec vulnérable aux fluctuations du prix du gaz. De plus, tant la production thermique que l'importation d'électricité détériore notre balance commerciale.

Néanmoins, Hydro-Québec s'oriente désormais vers ces deux alternatives, parce nous n'avons pas su lancer suffisamment de projets hydroélectriques à temps.

Sur le plan environnemental, le virage vers la production thermique a pour effet de transférer les impacts environnementaux du plan local vers le plan global. Un aménagement hydroélectrique produit des impacts environnementaux presque entièrement locaux, tandis qu'une centrale thermique produit surtout des impacts environnementaux à l'échelle planétaire, en raison de l'émission de gaz à effet de serre.

5 Conclusion

Dans les circonstances, tout projet de production hydroélectrique réalisable à court terme, même des projets d'envergure modeste comme la centrale Mercier, contribue à la sécurité de l'approvisionnement du Québec en électricité.

Mieux, le projet de la centrale Mercier possède des qualités intrinsèques indéniables. Parmi l'ensemble des projets sur la table, il est l'un des plus économiques et l'un de ceux qui produiront le moins d'impacts sur l'environnement.

L'AIEQ recommande donc au BAPE d'appuyer favorablement ce projet.

Mémoire Mercier v3